



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

## DECISION DU MAIRE N° 2026-22

### FOURNITURE ET POSE D'UN PUIS D'IRRIGATION

**Le Maire de la Ville de Marckolsheim,**

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** les crédits inscrits au Budget pimitif 2026 à l'article 215738 « Installations, matériel et outillage techniques »

**Vu** la proposition de la société Gérard JEHL SAS ;

### **DECIDE**

**Article 1er :** Il est conclu un marché avec la société **Gérard JEHL SAS** – 34 rue principale – 67390 Artolsheim pour la fourniture et pose d'un puits d'irrigation pour l'entretien de la trame verte pour un montant de 4 995 euros HT soit 5 994 euros TTC.

**Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;  
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;  
Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 16 avril 2026

Pour Le Maire absent,  
L'Adjointe Déléguée,  
Catherine GREIGERT



Accusé de réception en préfecture  
067-216702811-20260416-DM2026-22-AU  
Date de télétransmission : 20/04/2026  
Date de réception préfecture : 20/04/2026